EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIONISY

Séance du 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze, et le dix-sept mars à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en Mairie de SAINT-DIONISY sous la présidence de Monsieur Michel GABACH, Maire.

Etaient présents : Messieurs GABACH Michel / Maire - CEYEROS André / 1er Adjoint - Madame BRETTE Anny / 2ème Adjoint - Monsieur ALANDE Philippe / 3ème Adjoint - Mesdames ORIAC Catherine / 4ème Adjoint - BONNEAU Clara - Messieurs DUMOULIN Pierre - ESTRADE Christophe - FOUCAULT Emmanuel - GREGOIRE Jean-Christophe - MONTILLET Gilles -Mesdames MONETA Florence - RABACHE Jacqueline

Etait absente: MME ASTIER Marion - MR LEHMANN Daniel (a donné procuration à MME BONNEAU Clara) -

Monsieur DUMOULIN Pierre a été nommé secrétaire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 - Nombre de membres en exercice : 15 -

Nombre de membres présents: 13 -

Nombre de membres qui ont pris part au vote :14 (MME BONNEAU a voté pour elle-même et par procuration pour MR LEHMANN Daniel) -

Date de la convocation: 13 MARS 2015 / Date d'affichage: 13 MARS 2015

DELIBERATION N° 6 / 2015 MOTION DECLARANT LA COMMUNE HORS T.A.F.T.A. (TRANS ATLANTIC FREE TRADE AREA)

Actuellement sont exercées dans le plus grand secret, des négociations entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord en vue d'établir un partenariat de libre échange : le Trans Atlantic Free Trade Area (T.A.F.T.A). Si de telles négociations ont lieu d'être, le Conseil Municipal exige :

- 1- Qu'elles soient menées en toute transparence sous l'égide de tous les Parlements Nationaux et du Parlement Européen.
- 2- Que la subsidiarité soit reconnue aux communes et à toutes les collectivités.
- 3- Qu'en cas de conflit celui-ci soit réglé devant une Cour de Justice indépendante, accessible à tous en toute équité.

Dans le cadre de ses compétences générales pour la gestion du territoire communal et de ses habitants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par quatorze voix pour (dont vote par procuration de MME BONNEAU Clara pour MR LEHMANN Daniel):

- 1-Décide de prendre une motion déclarant la commune hors TAFTA;
- 2- se réserve le droit de ne pas appliquer un texte qui n'aurait pas été élaboré dans ces conditions minimales de démocratie.

La présente motion sera adressée pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Gard /PREFECTURE DU GARD

Une ampliation de la présente motion visée en PREFECTURE sera transmise à :

- Amicale des Maires de France
- Ministère des Finances
- Parlement Européen
- Sénat
- Assemblée nationale

PREFECTURE DU GARD 2 0 MARS 2015 Bureau du Courrier

Saint-Dionisy, le 18/03/2015

La Maire, Michel GABACH